

## HCERES

# Nominations au conseil du HCERES

→ par Heidi Charvin,  
secteur Recherche

Le HCERES se met en place : la vague B sera la première à essayer les plâtres de la mise en action de cette fausse nouvelle instance d'évaluation !

Avec plus de 6 mois de retard sur le calendrier, la liste des 30 membres du conseil<sup>(1)</sup> du HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a été publiée au *Journal officiel*. Ce Haut Conseil, rappelons-le, diffère peu de l'ancienne agence d'évaluation, l'AERES, comme l'a reconnu Didier Houssin, le prédécesseur de Michel Cosnard, président nommé ce 5 novembre. « Des améliorations importantes ont été apportées sur l'évaluation des regroupements d'universités et des accréditations, mais le périmètre des missions n'a pas changé de façon importante. » En effet, le changement majeur consiste en la fin des notations ! Michel Cosnard entend tout de même mettre sa « patte » puisqu'il a annoncé lors de son audition par les deux chambres du

Parlement que « le HCERES a un rôle-clé à jouer pour servir de repère et d'appui aux établissements en forte évolution ». Il doit passer d'une évaluation ascendante à descendante, se positionner « au-dessus de la compétition entre établissements » afin d'être « un appui à la politique d'un établissement ou à un laboratoire ».

Le conseil a pour tâche de fixer le cadre de l'évaluation, menée par le HCERES ou par délégation, qui tient compte du cadre national et territorial, des liens entre formation et recherche, de la diversité de nature et de missions des structures évaluées et de la diversité des champs disciplinaires...

La tâche sera ardue ! Comment trouver des critères d'évaluation équitables, sensibles, exhaustifs et transversaux à la formation et à la recherche ? Avec :

- l'autonomie des universités et donc une politique locale au gré des présidences ;
  - la disparité de moyens humains et financiers attribués aux établissements par les deux derniers gouvernements en fonction de leur « périmètre d'excellence : Idex, Labex, Equipex... » ;
  - dans une configuration disparate de soutiens régionaux pré- et bientôt post-regroupements d'établissements.
- Plus encore, quel rôle le HCERES va-t-il jouer dans les stratégies de recherche et de formation qui vont se décider dès la vague B au sein des conseils des COMUE et ce, sous le joug d'une austérité budgétaire nationale et territoriale proche de l'étranglement, selon la part d'« héritage » pré-regroupement ? ●

(1) <https://lc.cx/44Hh>